

Description

Le ou la médecin spécialiste en médecine du travail ont pour mission de promouvoir la santé et de maintenir le plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs au sein de tous les secteurs professionnels. En collaboration avec les spécialistes de la sécurité au travail, ils cherchent à déterminer où pourrait apparaître un risque accru d'accidents, de maladies professionnelles ou d'atteintes à la santé liés au travail.

Leurs principales activités consistent à:

Evaluation des nuisances

- identifier et évaluer quantitativement les agents qui portent préjudice à la santé ou qui rendent le travail pénible, en tenant compte des facteurs physiques, chimiques et biologiques (hygiène du travail);
- prélever des échantillons sur le lieu de travail (gaz, poussières, rayonnement, etc.), effectuer différentes mesures (volume sonore, vibrations, chaleur, etc.), faire des analyses biologiques (sang, urine, etc.);
- proposer des mesures techniques de protection et une organisation des activités professionnelles qui assurent la sécurité des travailleurs;

Aménagement du poste de travail (ergonomie)

- procéder à des expertises ergonomiques: aménager favorablement les places de travail afin de diminuer les contraintes physiques (postures inconfortables, troubles oculaires, douleurs à la nuque, au dos, etc.) ou de corriger les nuisances (mauvais éclairage, climatisation inadaptée, bruit, etc.);

Prévention

- surveiller les activités à risques susceptibles de nuire à la santé des employés, examiner périodiquement les employés exposés, faire prendre les mesures de protection adéquates;
- informer le personnel et promouvoir l'utilisation de moyens individuels de protection (vêtements et lunettes de protection, casque, etc.);
- surveiller l'occupation des femmes enceintes, des jeunes, des travailleurs âgés et des handicapés;

Intervention

- assurer les premiers secours et les traitements primaires lors d'accidents, d'intoxications ou de maladies aiguës;
- prendre des mesures contre les problèmes liés à la consommation d'alcool, de drogues, etc. sur le lieu de travail;
- intégrer ou réinsérer des collaborateurs handicapés ou à capacité de travail réduite;
- procéder à diverses expertises.

Environnement de travail

Les médecins spécialistes en médecine du travail exercent leurs activités en tant qu'employés au sein d'une entreprise, un institut ou un organisme officiel ou interviennent en tant que conseillers indépendants. Ils exercent essentiellement des activités de prévention, et soutiennent les employeurs et les travailleurs dans leurs efforts pour la sécurité au travail et la protection de la santé.

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en médecine du travail se déroule après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus (instituts universitaires de médecine du travail et de santé au travail, organismes cantonaux et fédéraux, etc.).

Durée

5 ans dont:

- 2,5 ans de formation non spécifique;
- 2,5 ans de formation spécifique.

Remarque: il est possible d'entreprendre cette formation post-graduée à temps partiel (50 % au minimum).

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en médecine du travail.

Contenu

Connaissances théoriques

- maladies professionnelles, y compris infectieuses, tropicales et empoisonnements;
- traitements médicaux possibles;
- nuisances physiques, chimiques et biologiques sur les lieux de travail;
- toxicologie;
- procédures analytiques (échantillons et mesures de substances chimiques toxiques);
- équipements de protection individuelle;
- problèmes psychosociaux ;
- normes légales et normes relatives au travail et à la santé et système d'assurances sociales en Suisse;
- etc;

Connaissances pratiques

- diagnostics autonomes des maladies professionnelles et des troubles de la santé liés au travail;
- état des lieux des dangers et évaluation des risques;
- réalisation et interprétation des fonctions pulmonaires, ECG, examen des yeux, audiométrie, radio du thorax;
- conseil médical concernant l'emploi de l'équipement de protection individuelle;
- organisation des premiers secours et solide maîtrise des techniques de réanimation;
- etc.

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de la Fédération des médecins suisses FMH www.fmh.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité d'analyse
- Autorité
- Discrétion
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Sens de l'observation
- Disponibilité
- Capacité à mettre en confiance autrui

Perspectives professionnelles

Les médecins spécialistes en médecine du travail possèdent des connaissances leur permettant d'exercer dans différents secteurs professionnels:

- services médicaux du travail dans les entreprises;
- services cantonaux ou organes spécialisés des administrations cantonales ou fédérales (Office du travail, Santé publique, Inspection du travail, etc.);
- services de médecine du travail hors d'une entreprise (SUVA, SEFRI, assurances, etc.);
- instituts universitaires: recherche et enseignement;
- consultation privée.

Diplômes

5 diplômes de médecin spécialiste en médecine du travail ont été délivrés en 2020.

Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers, de la spécialité et de l'activité.

Actuellement, les sciences médicales connaissent un développement rapide. Les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.

La Fédération des médecins suisses (FMH) dispense à ses membres des formations approfondies qui aboutissent à des attestations de formation complémentaire et des certificats d'aptitude technique. Les médecins spécialistes en médecine du travail peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- CAS (Certificate of Advanced Studies) en santé publique, 5 mois à temps partiel, à Lausanne
- DAS (Diploma of Advanced Studies) en Travail et santé (Work and Health), 2 ans de formation modulaire à Zurich et Lausanne;
- MAS (Master of Advanced Studies) en santé publique, 3 ans de formation modulaire, à Genève.

La formation continue mise sur pied par le Département Santé au travail et environnement du centre universitaire Unisanté, les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses ou encore la SUVA, revêt les formes les plus diverses: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en prévention et santé publique/Médecin spécialiste en prévention et santé publique

Adresses

Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)
Bollwerk 10
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 44 88
<http://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)
Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale 300
3000 Berne 15
Tél.: 031 359 1111
<http://www.fmh.ch>

Groupement romand de médecine, d'hygiène et de sécurité au travail (GRMHST)
Case postale 732
1000 Lausanne
<http://www.grmhst.ch/>

Unisanté
Département de Santé au travail et Environnement
Rte de la Corniche 2
1066 Epalinges
Tél.: 021 314 74 21
<http://www.unisante.ch>